

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL NANTES

Du 17 mai 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

HERVE Christophe	CFDT
MOALIC Anna	CFDT
AW Amadou	CFDT
BAUDRY Philippe	CFDT
HELLA Charles	CFDT
HERVE Olivier	CFE-CGC

SUPPLEANTS

DORE Anne-Marie	CFDT
PENCHER Nicolas	CFDT
GUILLY Frédéric	CFDT
JANKOVSKY Sébastien	CFDT
GUILLET Thomas	CFDT

Diffusion :

Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp#>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :

https://myportal.thalesgroup.com/emythales/RH_TS/PUB/DP2017.HTM

Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :

intranet

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intralang=fr

extranet

<https://portal.mythalesgroup.com/emythales/organigramme.html>

REUNION

Présents :

AW Amadou CFDT
DORE Anne-Marie
HELLA Charles CFDT
JANKOVSKY Sébastien CFDT
MOALIC Anna CFDT
PENCHER Nicolas CFDT

ROBILLARD Fabrice, invité CFDT

Excusés :

BAUDRY Philippe CFDT
GUILLET Thomas CFDT
HERVE Christophe CFDT

Absents :

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Emmanuella MANCEAU	Responsable Ressources Humaines
Joseph KERBOURC'H	Responsable de site

QUESTIONS RECURRENTES DES DELEGUES DU PERSONNEL

Questions d'ordre économique

Question 1)

Quelles sont les données économiques au dernier jour du mois dernier?

Paris & Ouest :

Région Transverse :

Les données économiques ont été communiquées en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

Rappel

En raison du caractère « confidentiel société » les informations données en séance ne seront pas transcrites dans le présent compte rendu. La mention écrite sera « *évoquée en séance* ».

Il appartient aux salariés désireux d'avoir plus d'informations de s'adresser aux élus DP.

Question 2)

Quelles sont les affaires et projets significatifs en cours : nombre de personnes travaillant sur l'affaire, date de fin ?

Réponse :

Le sujet a été évoqué en séance et ne fait pas l'objet d'un compte rendu.

Question 3)

Quelles sont les principales RAO actuellement suivies depuis la dernière réunion DP : État (en cours, remise, perdue, gagnée, ...), probabilités associées, dates prévues de remise de l'offre, date prévisionnelle de début d'affaires, nombre de salariés concernés par la réalisation sur le périmètre des élus DP de Nantes ?

Le sujet a été évoqué en séance et ne fait pas l'objet d'un compte rendu.

Plan de charge

Question 4)

Quel est le stand-by actuel (en nombre d'ETP, en nombre de personnes et combien sont en stand-by depuis plus de trois mois) et quelles sont les prévisions de stand-by (en nombre de personnes) pour le trimestre en cours et celui à venir ?

CCL LOU Nantes : 7,6 ETP actuellement (9 personnes), dont 0 de plus de 3 mois. Prévision de 4 à 3 mois

CCL LOM Cholet : 1 en début de mois, 2 pour le trimestre à venir.

CC OIC : 0 ETP

Question 5)

Pour les salariés en stand-by, y a-t-il des difficultés d'employabilité?

Réponse :

Il n'y a pas de difficulté d'employabilité particulière qui serait exclusivement liée aux domaines de compétences ou technologies maîtrisées par les salariés en stand-by.

Question 6)

Pour les salariés en stand-by et principalement pour ceux qui ont des difficultés d'employabilité, quelles sont les actions en cours et/ou envisagées pour réduire leur stand-by?

Réponse :

Plusieurs actions sont menées pour maintenir leur employabilité et leur permettre d'accélérer la reprise d'activité :

- Affectation sur des projets internes,
- Intégration en renfort sur les projets,
- Réponse aux appels d'offres,
- Formation,
- Préparation aux entretiens avant rencontre client.

Gestion du personnel

Question 7)

Effectif au dernier jour du mois dernier

Effectifs au 30 04 19	Total	dont contrats alternance	dont stagiaires
CTE	2		
DFC	3	1	
OIC	65	2	
REG PO	75	1	4
REG TRANSV.	100	2	3
Total général	245	6	7

Agence de Nantes : Le cas échéant, quelles sont les causes des variations d'effectif du mois dernier (embauches CDI, embauches CDD, autres embauches, démissions, licenciements économiques et non économiques, fin de CDD, mutations, contrats de sous-traitance, fin de période d'essai) ?

Tableau des variations d'effectifs pour le mois dernier.

Régions Paris Ouest et Transverses rattachés au périmètre des élus DP de « Nantes »

	Paris Ouest et Transverses(*)	LOU Nantes + CTE	LOM Cholet	OIC Cholet
Entrée				
Embauche CDD			1 stagiaire	
Embauche CDI			1	
Mutation THALES Services			1	
Mutation THALES Autres				
Sortie				
Fin de Premier CDD				1 stagiaire
Fin renouvellement de CDD				
Mutation THALES Services	2			
Mutation THALES Autres				
Fin de période d'essais				
Licenciement				
Démission				
Retraite				1
Rupture conventionnelle		2		
Sans variation de l'effectif				
Renouvellement de CDD				
Passage de CDD en CDI				

Question 8)

Périmètre DP de Nantes ➔ Nous vous demandons de remettre aux élus, une liste nominative du personnel entrant et sortant avec la date physique et éventuellement administrative.

Réponse :

Les informations ont été communiquées en séance.

Temps de travail

Question 9)

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel les informations suivantes concernant la période écoulée depuis la dernière réunion:

- Les repos compensateurs générés au titre des semaines de suractivité
- Les repos compensateurs pris par les collaborateurs suite à des semaines de suractivité
- Les primes allouées lorsque des repos compensateurs n'auront pas été pris

Réponse :

Les informations ont été communiquées en séance.

Question 10)

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel :

- Les demandes de dérogations (pour travail des samedi/dimanche) arrivées depuis la dernière réunion DP.
- Les horaires réalisés suite aux demandes de dérogation (horaire de chaque salarié concerné jour par jour sur toute la semaine où a été demandée la dérogation)

Réponse :

Les informations ont été remises en séance.

Question 11)

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel :

La répartition de l'effectif du périmètre DP de Nantes au dernier jour du mois dernier :

CTE	2
CTE AGIL	1
CTE	1
CTE LIS	1
CTE	1
DFC	3
FONC CENTRAL	3
Fonctions centrales	3
OIC	65
DIR CC OIC	5
Activités OIC d'infogérance	3
Pôle	2
OIC A BLD	1
Activités OIC d'infogérance	1
OIC APPLIS	28
Activités OIC d'infogérance	28
OIC CLOUD	4
Activités OIC d'infogérance	3
Apprenti	1
OIC INFRAS	11
Activités OIC d'infogérance	11
OIC PIL PROD	14
Activités OIC d'infogérance	14
OIC RESEAU	2
Activités OIC d'infogérance	2
REG PO	71
CCR LOU PO	67
Autres	7
CIRTI-AT	3
Contrat Alternance	1
ENGIE - AT	1
EWR	2
GIE SIRH - AT	1
IGN	5
IMA - AT	2
ITS	1
LA POSTE - AT	11
OIC - Athena	2
OIC - Outillages	10
ORANGE - Switch	11
Pilotage CC	1
RATP - TMA SAE RER	3
SNCF - AT	2
TCS-EWR	1
TDMS - Lewis	1
Pole emploi - AT	2
DIR PO	4
BID	1
Commerce	3
REG TRANSV.	97
CCR LOM TSV	94
CCL LOM	2
Contrat Alternance	2
EWR	24
GIE SIRH - AT	1
ITS	32
LPA ES1	32
Pôle emploi	1
P.INFRA	1
Pôle	1
P.INTREG.TH	2
Pôle	2
Total général	238

Question 12)

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel :

La répartition de l'effectif du personnel relevant des instances représentatives du personnel (IRP) du périmètre de Nantes travaillant hors de leur site de rattachement.

Sont donc inclus dans ce tableau le personnel :

- résidant à Nantes, en déplacement sur Niort ou autres
- résident à Niort, en déplacement sur Nantes ou autres

Résidant à	Lieu de mission	Nombre	Prévision de fin
Nantes (LOM)	Velizy	1	30/06/2019
Nantes (LOU)	Velizy	1	30/06/2019

Question 13)

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel la liste des personnels empruntés des autres sites.

Réponse :

Aucun personnel emprunté.

Question 14)

Nous vous demandons de fournir aux délégués du personnel le nombre d'interventions qui ont eu lieu en Astreinte 24h/7 Heures Ouvrables / Heures Non Ouvrables pour le mois dernier par équipe pour OIC de PROD et INFRA Cholet.

Réponse :

Sur le site de Cholet, en avril, 12 astreintes hebdomadaires ont été réalisées et 3 astreinte de week-end.
En mars, 18 astreintes hebdomadaires ont été réalisées et 10 astreintes de week-end.
En février, 15 astreintes hebdomadaires ont été réalisées et 11 astreintes de week-end.
En janvier, 18 astreintes hebdomadaires ont été réalisées et 13 astreintes de week-end.

Question 15)

Pouvez-vous indiquer le % d'AT pour les CCL LOU, LOM, OIC et CTE pour les salariés du périmètre des élus DP de l'agence de Nantes ?

Réponse :

Voici la répartition pour les différents CCL sur le site de Nantes :

	AT	Forfait/plateaux
LOU	20%	80%
LOM	5%	95%
OIC	0	100%
CTE	N/A	N/A

Question 16)

Télétravail : pouvez-vous fournir le bilan semestriel fin 2018 ou la date de disponibilité du bilan semestriel ?

- nombre de nouvelle demandes pour du télétravail.
- nombre de demandes de changement de mode de télétravail.
- Combien de nouvelles demandes ont été acceptées / refusées sur chacun des centres de compétences du périmètre CCLOU, CCLOM, OIC Cholet ?
- Quel est le nombre de réversibilité ayant eu lieu à la demande du salarié ou de l'employeur ?

Réponse :

Le nouvel accord sur le télétravail chez Thales Services prévoit que les informations régulières sur ce sujet seront transmises au CE, CHSCT et à la Commission de suivi télétravail (puis quand elle sera créée à la Commission Locale QVT).

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Affaires

- 1. Est-il prévu l'arrivée de nouvelles affaires nationales renforçant l'axe Paris/Nantes à réaliser sur le centre de production de Nantes au cours des prochains mois ?**

Réponse :

Le gain régulier de nouvelles affaires est une préoccupation permanente de la direction générale de Thales Services. Pour y parvenir les forces commerciales et d'avant-vente avec l'appui des centres de compétences sont pleinement mobilisées pour gagner des affaires et les délivrer dans les différents Centres de Compétences LOU et LOM, OIC, CTE de notre organisation. Ainsi la direction analyse régulièrement les capacités et les spécialités des CCLs pour délivrer les projets.

La prise de nouvelles surfaces à travers l'extension et le projet de déménagement de Nantes, avec la prise en compte des contraintes de sécurité sont des atouts pour étendre et/ou déporter des projets vers le centre de compétences de Nantes.

Le projet IGN réalisé en partie depuis Nantes est un exemple de cette axe Paris / Nantes. Nantes répond régulièrement à des appels d'offres région ou nationaux, comme par exemple le projet Digiposte pour La Poste. Nous sommes actuellement shortlistés sur deux réponses à appel d'offre pour EDF : le marché cadre DOAAT et le projet GOAL. Des sujets sont également en cours avec Brest, les équipes des CCL LOM et LOU étant impliquées sur le delivery du centre de services ILAB pour TDMS. Les équipes mènent également toujours des travaux d'architecture avec TDMS pour le projet LEWIS-Core.

Formations

- 2. Pouvez-vous lister les formations suivies depuis janvier 2019 ?
Quelles sont les formations à venir ?**

Réponse :

Cette question ne relève pas de cette instance mais de la commission emploi-formation.

Etudes non financées

- 3. De quel budget disposons-nous pour des études non financées LOU, LOM, OIC, cybersécurité ?
Quels sont les projets développés dans ce cadre ?**

Réponse :

Les études non financées (ENF) sont au cœur d'une stratégie d'investissement et d'innovation de Thales Services afin de transformer nos processus et d'accompagner nos clients dans leurs enjeux de la transformation numérique. Ainsi les ENF pour l'année 2019 d'un montant cumulé de 2,7M€ couvrent diverses études pour les centres de compétences LOU, LOM, OIC et CTE de Thales Services.

A l'issue d'un processus de sélection en accord avec la stratégie (appel à projet, analyse, sélection), plusieurs projets d'ENF ont été retenus pour Thales Services :

Les projets développés dans ce cadre visent d'une part à soutenir le développement de briques réutilisables, d'autre part d'explorer des technologies émergentes d'intérêt pour Thales services et de conforter notre politique technique :

- LOU/LOM :
 - o Thales Eye, IoTalk, OX Design, Secure Development Lifecycle Tooling – SCOP, Deep Learning for Health, Contrôle de montage, Punch Platform, Blockchain Platform
- OIC :
 - o Réseaux Logiciels SDWan et hybridation phase 2, Openstack Hysioflex / Rhone Génération 3, Container as a Service, Cloud Management Platform, New Hysio (ITSM & Data Lake)

- Punch-Platform (soutien à MDS)

Chargée de recrutement

4. Pouvez-vous nous présenter la remplaçante de Jessica au recrutement ?

Réponse :

Une nouvelle chargée de recrutement arrivera le 3 juin pour remplacer Jessica Bezier suite à sa mutation interne. Elle sera présentée à son arrivée dans les équipes.

Congés

5. Pouvez-vous rappeler les règles de prise de congés pour la période estivale et les dates de début et de fin de cette période ?

Réponse :

La période de prise du congé principal s'étend du 1er mai 2019 au 31 octobre 2019, étant entendu que 12 jours ouvrables consécutifs au moins doivent être pris dans cette période. Sur une semaine, il y a 6 jours ouvrables. Pour rappel, chaque salarié doit s'organiser, en accord avec son manager, pour bénéficier de périodes de repos régulières via une anticipation de la planification et de la prise de ses congés. La planification des congés doit être anticipée le plus tôt possible en lien avec son chef de développement pour permettre la prise en compte des absences de chacun dans l'organisation des services de l'entreprise.

6. Pouvez-vous nous confirmer que les RTT individuelles 2019 doivent être placées sur le CET avant fin juin ?

Réponse :

Le nombre de jours qu'il est possible d'épargner dans le CET est de 10 jours max (congés conventionnels et JRTT). Les congés conventionnels doivent être épargnés avant le 31 mars. Les JRTT doivent être placés sur le CET au cours du 1^{er} semestre, soit au plus tard fin juin.

7. CET – PERCO

Avec la mise en place du CET, les salariés ont perdu la possibilité de mettre certains jours de congés sur le PERCO, il faut dorénavant les poser sur le CET puis les transférer sur le PERCO.

Avant, il était donc possible de mettre quelques congés sur le PERCO jusqu'à la mi-mai (jusqu'au 17 mai en 2017) maintenant, la date est donc passée au 31 mars.

Cela a été une mauvaise surprise pour certains salariés.

Pouvez-vous réexpliquer ce processus ?

Réponse :

Depuis la création du CET au sein de Thales Services, nous ne pouvons plus directement placer des jours de congés sur PERCO. La possibilité de mettre des jours de congés sur le PERCO était ouverte pour les entreprises n'ayant pas de CET. Désormais, pour placer des jours de congés sur le PERCO, il faut dans un premier temps alimenter son CET classique puis demander un transfert des jours de congés sur le PERCO. Les jours ainsi épargnés ne bénéficieront pas de l'abondement du CET, mais bénéficieront de l'abondement PERCO.

L'accord sur le CET le précise. Il est disponible sur l'intranet et l'extranet aux liens suivants :

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/v2/docs/1982/documents/ACCORD%20GROUPE%20SUR%20LE%20CET.PDF>

Il existe par ailleurs une plaquette sur le compte épargne temps.

La possibilité de placer des jours de congés sur le PERCO n'existe déjà plus depuis la signature de l'accord Groupe, en février 2017.

Pour rappel, la nature des jours éligibles pour placer dans le CET sont :

- Les jours de congés conventionnels prévus par accord groupe/ société/ établissement
- les JRTT individuels
- Jours de repos individuels accordés aux cadres et salariés autonomes soumis en forfait annuel en jours ou en heures

⇒ Dans la limite de 10 jours par année civile

Les congés payés légaux et les jours d'autorisations d'absence rémunérés ne peuvent pas être placés dans le CET.

Participation – Intéressement

8. Quel est le calendrier pour la campagne au titre des résultats 2018 ?

Réponse :

La campagne va débuter le 27 mai 2019 : ouverture d'e-HR Admin aux salariés. La saisie des choix sera ouverte jusqu'au 17 juin 2019.

9. Comment les salariés en seront-ils informés (y compris ceux dont le contrat est suspendu) ?

Réponse :

La campagne de communication autour du versement de la participation et de l'intéressement se fait par l'envoi de mails invitant les personnes bénéficiaires à se connecter sous e-HR Admin afin de procéder aux arbitrages de placement des sommes correspondantes. Chaque salarié est invité à se connecter au module "Mon Epargne / Ma Participation / Mon Intéressement" de l'application e-HR Admin pour choisir l'affectation des sommes qui lui ont été attribuées. Les salariés dont le contrat a été suspendu ou qui ont quitté la société seront informés par courrier postal.

10. Si je ne fais rien, que se passe-t-il par défaut pour l'intéressement et pour la participation ?

Réponse :

Sans réponse du salarié, le montant alloué à la Participation sera affecté, par défaut, pour 50% d'une part sur le Fonds « FCPE Monétaire Thales du PEG », pour 50% d'autre part sur le Fonds « FCPE Monétaire Thales du PERCO ».

Sans réponse du salarié, le montant alloué à l'Intéressement sera versé, par défaut, à 100% sur le Fonds « FCPE Monétaire Thales du PEG ».

Concur

- 11. L'arrivée de 'CONCUR' génère de nombreuses questions ou plaintes pour les collaborateurs.
Comment fait-on pour saisir les indemnités de site ?
Comment saisir les Note de Frais liés au télétravail (Quels sont les justificatifs à fournir, s'il en faut) ?**

Réponse :

Ce nouvel outil nécessite une phase d'adaptation et d'accompagnement.
Les informations sont disponibles sur l'intranet et l'extranet. Chaque salarié doit prendre connaissance de ces informations :

Vidéo, guides CONCUR intranet : <https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/concur-votre-nouvel-outil-de-voyage>

Vidéo, guides CONCUR extranet: <https://myportal.thalesgroup.com/emythales/emythales.htm>.

Dans Vos Applications/CONCUR, le guide est disponible en bas de la fenêtre de connexion à CONCUR et dans le chapitre Actualité de Thales services.

Les assistantes de site ont été formées et peuvent accompagner les collaborateurs.

Des réunions hebdomadaires des équipes en charge de CONCUR sont organisées avec les assistantes de site pour répondre aux questions et remonter les problématiques rencontrées.

Des améliorations ont déjà eu lieu et vont se poursuivre.

Concernant les 2 points de questionnement :

- Indemnité de site : un tuto a été envoyé à chaque salarié concerné par l'assistante de site.
- Notes de frais de télétravail : le justificatif à fournir à chaque note de frais est l'avenant de télétravail (à joindre dans CONCUR mais pas à l'envoi par courrier)

Pour toute question, les collaborateurs peuvent contacter l'assistante de site.

Sites

- 12. Site de Nantes : Déménagement provisoire : Quand se fera le déménagement ?**

Réponse :

Notre aménagement dans le Bâtiment 7 a pris du retard sur l'installation du lien réseau THALESNET. Nous mettons tout en œuvre pour cibler un déménagement des premières équipes avant fin juin 2019.

- 13. Site de Nantes : Déménagement définitif : Où en est le projet ?**

Réponse :

Le projet se poursuit. L'option privilégiée est celle d'un projet de prise d'un ensemble de 3 bâtiments dans le Techno Parc de L'aubinière à Nantes. L'instance CHSCT est informée de l'avancement du projet.

14. Le site de Cholet étant régulièrement en travaux, qu'est-il prévu comme protections auditives pour les salariés travaillant dans des zones bruyantes ? Comment se les procurer ?

Réponse :

Dans le cadre de travaux d'aménagement ou d'équipements de locaux sur le site de Cholet, des nuisances sonores temporaires peuvent être produites près des salariés. Dans de telles situations, en cas de gêne, en accord le service HSE du site, les salariés peuvent se rapprocher du service médical présent sur le site pour obtenir des protections type « bouchon d'oreilles » jetables. En cas de difficulté, les salariés sont invités à se rapprocher des managers qui pourront trouver du support auprès du responsable de site THALES Services afin d'apporter les solutions nécessaires.

Planning des prochaines réunions DP

Mois	Dates	Salles
Juin 2019	Vendredi 21 juin 10h	Salle de réunion Voyage à Nantes
Juillet 2019	Vendredi 19 juillet 10h	Salle de réunion Voyage à Nantes
Septembre 2019	Vendredi 20 septembre 10h	Salle de réunion Voyage à Nantes
Octobre 2019	Vendredi 18 octobre 10h	Salle de réunion Voyage à Nantes
Novembre 2019	Vendredi 15 novembre 10h	Salle de réunion Voyage à Nantes
Décembre 2019	Vendredi 19 décembre 10h	Salle de réunion Voyage à Nantes